

**\*\*\* GRAND PRIX DE DIJON BOURGOGNE \*\*\* PRIX  
MARIE DE BOURGOGNE  
Samedi 14 et dimanche 15 avril 2018**

-----

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales individuelles.  
Les conditions de ce règlement priment celles des règlements généraux.

**Conditions de participation :**

Limite index : 9.9 et moins pour les messieurs, 17,9 et moins pour les dames.

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription

être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

La licence, le certificat médical et le droit de jeu fédéral doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (I-9-3)

**Forme de jeu :**

Stroke-play brut en simple, 36 trous, 18 trous par jour.

**Séries :**

- ★ **Dames : Prix Marie de Bourgogne :**
  - 1 série : joueuse dont l'index est inférieur ou égal à 17,9
- ★ **Messieurs :**
  - 1 série : joueur dont l'index est inférieur ou égal à 9.9

**Départs :**

Pas de groupes mixtes.

- 1<sup>er</sup> jour dans l'ordre croissant des index sachant que le champ sera divisé en 3 tranches horaires, les meilleurs index partiront dans la deuxième tranche en milieu de matinée.
- 2<sup>ème</sup> jour dans l'ordre inverse des résultats.

## **Marques de départs :**

Bleues pour les Dames.

Blanches pour les Messieurs.

## **Classement :**

Classement brut exclusivement et par sexe. Si une série pro existe elle fera l'objet d'un classement spécifique.

En cas d'égalité pour la 1<sup>ère</sup> place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve les joueurs concernés partiront en play-off mort subite sur les trous 10 et 18 en boucle.

## **Inscriptions :**

Au Golf de Dijon Bourgogne (Bois de Norges, 21490 Norges la Ville) avant **Samedi 31 Mars**, accompagné d'un chèque à l'ordre de FAIRSET.

	Extérieurs	Membres du club
Adultes	80 euros	40 euros
Joueurs 19-25 ans (nés entre 1992 et 1998)	40 euros	30 euros
Joueurs de 18 ans et moins (nés en 1999 ou après)	20 euros	20 euros

Le nombre de participants étant limité à 120, la sélection se fera suivant le cahier des charges des Grands Prix voir 1.2.1-4 §7 page 21

Le Club publiera une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs/Pros.

Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards.

Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

## **Prix :**

3 prix brut par série.